

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 29 juin 2017

DELIBERATION N° 128/ 6/2017 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 - BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 29 juin à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 23 juin 2017.

Présents Titulaires : 29

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 9

Mesdames, Messieurs, Danielle BEDOS à Michel WEILL, Nadiné BOUVET à Paulette MULLER-DUPONT, Jean-Luc BUDOIA à Philippe FRANCOIS, Thierry DEVILLE à Pierre-Antoine LEVI, Paul GRAND à Christian MOULIS, Christine MOLLIN à Jean-Louis IBRES, Rodolphe PORTOLES à Daniel DONADIO, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE, Monique VALAT à Annie GUILLOT.

Absents Excusés : 6

Mesdames, Messieurs, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Aline CASTILLO, José GONZALEZ, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PEREZ

**Monsieur Pierre-Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Le Budget Supplémentaire (B.S.) est un document d'ajustement budgétaire et comporte une particularité par rapport aux Décisions Modificatives (D.M.). Il doit en effet retracer comptablement les affectations des résultats de l'exercice 2016, en section d'investissement et de fonctionnement et la reprise des restes à réaliser d'investissement de l'année N-1.

En ce qui concerne l'affectation des résultats, celle-ci doit s'opérer prioritairement par l'affectation de l'excédent de fonctionnement à la couverture du déficit d'investissement.

Le Budget Supplémentaire de l'année N est présenté et voté après la constatation et le vote des résultats à travers l'adoption du Compte Administratif de l'année N-1.

Document d'affectation des résultats, document d'ajustement budgétaire, de chapitre à chapitre (chapitre 23 à chapitre 21 par exemple), document de reprise des restes à réaliser, le Budget Supplémentaire peut aussi retracer marginalement l'inscription de dépenses et recettes nouvelles financées prioritairement par les résultats de l'exercice 2016, si ceux-ci le permettent.

Cette définition du B.S. s'applique pour le Budget Principal du Grand Montauban.

La section de fonctionnement retrace notamment :

- Des dépenses courantes dont :
 - o 101 000 € pour financer le complément de l'Attribution de compensation provisoire de Reyniès suite à son intégration au GMCA.
 - o 24 000 € affectés pour les dépenses liées au dispositif de la Politique de la Ville.
 - o 3 000 € pour le financement de subventions aux associations.

Ces dépenses sont financées à la fois par des redéploiements de crédits et notamment la diminution de la subvention d'équilibre au Budget Annexe Transport (-100 000 €) suite à l'encaissement de la compensation 2016 par l'Etat du passage de 9 à 12 salariés pour le seuil déclencheur du Versement transport ainsi que des nouvelles recettes notifiées.

- En recettes de fonctionnement, on enregistre :
 - o essentiellement les montants notifiés par l'Etat pour financer le dispositif de la Politique de la Ville.

En section d'investissement figurent notamment :

- 53 k€ viennent augmenter le montant de l'avance remboursable destiné au Budget Annexe de la ZAC Bas Pays en vue de financer les dépenses supplémentaires afférentes aux terrains commercialisables.
- Deux écritures d'ordre équilibrées en dépenses et recettes de respectivement 452 154 € et 1 053 851 € pour clôturer les opérations sous mandat confiées à la SPLA relatives à l'aménagement d'une part du giratoire Droits de l'enfant (VC5-VC6) et d'autre part à la Navigabilité du Tarn.
- En recette on retrouve la réduction au niveau de l'emprunt d'équilibre de l'ordre de 909 827 € en conséquence principalement de l'affectation du résultat net de 2016.

Le Budget Supplémentaire 2017 s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE PRINCIPAL 2017

F/I	R/O	DEPENSE			RECETTE			
		Chapitre	Proposition		Chapitre	Proposition		
FONCTIONNEMENT	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	74 269,00	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	20 140,00	
		014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	101 000,00	76	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 103,00	
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-152 492,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	543,00	
		66	CHARGES FINANCIERES	-50 000,00				
		Total Dépenses Réelles Fonctionnement			-27 223,00	Total Recettes Réelles Fonctionnement		
	ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	56 009,00				
					042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 000,00	
	Total Dépenses Ordre Fonctionnement			56 009,00	Total Recettes Ordre Fonctionnement			2 000,00
	Résultat de fonctionnement Reporté			0,00	Résultat de fonctionnement Reporté			0,00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			28 786,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			28 786,00

F/I	R/O	DEPENSE			RECETTE			
		Chapitre	Proposition		Chapitre	Proposition		
INVESTISSEMENT	REEL	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 000,00	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 355 590,07	
		204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	600 000,00	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-929 827,72	
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-602 037,00	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	123 632,00	
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-9 420,00				
		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	54 135,00				
	Total Dépenses Réelles Investissement			57 678,00	Total Recettes Réelles Investissement			5 549 394,35
	ORDRE	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 000,00	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	56 009,00	
		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 627 976,00	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 627 976,00	
	Total Dépenses Ordre Investissement			1 629 976,00	Total Recettes Ordre Investissement			1 683 985,00
	Restes à réaliser de l'exercice précédent			7 616 010,40	Restes à réaliser de l'exercice précédent			6 007 778,00
Résultat d'Investissement Reporté			3 937 492,95	Résultat d'Investissement Reporté			0,00	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			13 241 157,35	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			13 241 157,35	

TOTAL DEPENSES	13 269 943,35	TOTAL RECETTES	13 269 943,35
-----------------------	----------------------	-----------------------	----------------------

Le Budget Principal (équilibré en dépenses et recettes) s'établit donc ainsi :

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	TOTAL
Investissement	27 217 555,00	13 241 157,35	40 458 712,35
Fonctionnement	50 812 470,00	28 786,00	50 841 256,00
Total	78 030 025,00	13 269 943,35	91 299 968,35

Vu la délibération n°217 du 21 décembre 2016 portant « Exercice 2017 - Budget Primitif Principal»,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 20 juin 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- voter ce Budget Supplémentaire 2017 au Budget Principal du Grand Montauban.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- de voter ce Budget Supplémentaire 2017 au Budget Principal du Grand Montauban.

ADOPTÉE PAR 37 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

06 JUIL. 2017

De sa publication le :

06 JUIL. 2017

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 30 juin 2017

La Présidente,
Brigitte BAREGES

